

- Aux Chefs des établissements secondaires organisés par la Communauté française,
- Aux membres des services d'Inspection de ces établissements,

POUR INFORMATION :

- A la FAPEO
- A la direction du CAF.

Bruxelles, le 13 JUIN 2002

Objet : Evaluation en langues germaniques

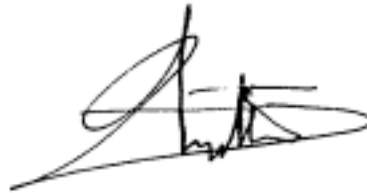
Les « socles de compétences » et les « compétences terminales » ont fixé les objectifs de l'enseignement obligatoire. Le cours de langues modernes s'est vu assigner comme objectif principal de préparer et d'amener les élèves à des compétences communicatives. Les nouveaux programmes de langues germaniques de l'Enseignement organisé par la Communauté française reflètent fidèlement ces objectifs.

L'évaluation de l'acquisition de ces compétences est déterminante dans la marche de l'enseignement. Quelles que soient les modalités adoptées par les écoles pour organiser les divers moments d'évaluation, il convient de s'assurer que l'évaluation des élèves accorde aux différentes composantes de la communication (la compréhension à l'audition et à la lecture, l'expression orale et l'expression écrite) la part qui leur revient.

Des lignes directrices précisant les dispositions du Règlement des études de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Communauté française sont proposées en annexe. Elles posent des balises afin qu'aucune des aptitudes ne soit ni sur - ni sous - évaluée tout en laissant des marges de manoeuvre aux professeurs et aux écoles et prévoient également des outils d'information et de contrôle visant à rendre l'évaluation transparente pour tous.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente.

Votre dévoué,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Hazette', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Pierre Hazette

Annexe: 7 pages

I. Ce qu'il faut évaluer

- **La connaissance et la maîtrise de la langue ("savoirs et savoir-faire linguistiques" ou "SSFL")**

- **La compréhension :**

" Comprendre, c'est découvrir un sens. Les tâches de contrôle doivent amener l'élève à montrer qu'au-delà d'éléments dispersés, il a compris le message du document" (Programmes de langues germaniques).

- **La communication orale :**

Les situations de communication orale peuvent être interactives ou de type expositif.

- *"En situation interactive, la communication orale est un échange verbal entre des interlocuteurs qui comporte toujours une part plus ou moins grande d'imprévu: l'un ne sait pas à l'avance ce que l'autre va dire et le tour de parole n'est pas fixé à l'avance. Il faut donc comprendre son interlocuteur et se faire comprendre de lui" (Programmes de langues germaniques).*
- *"D'autres activités de communication orale, comme informer ou raconter, sont de type expositif : elles n'impliquent pas nécessairement une intervention de l'interlocuteur. Mais ici aussi, il faut se faire comprendre par des interlocuteurs qui ne savent pas à l'avance ce qui va être dit" (Programmes de langues germaniques).*

Les activités de communication orale ne peuvent donc porter sur la récitation de contenus appris par cœur ou la restitution de matières ou de textes vus. Elles ne peuvent davantage être confondues avec une note de participation en classe.

- **L'expression écrite :**

"L'expression écrite consiste en la rédaction d'un texte, dans lequel on développe et relie de façon cohérente des informations, des idées, des argumentations... qui sont appropriées à un lecteur, un contexte, un but, une intention, un effet recherché" (Programmes de langues germaniques).

II. Quand il faut évaluer

- **1. De septembre à mai** (3 périodes + Noël, si organisé)

- **Connaissance et maîtrise de la langue ("SSFL") :** seulement aux périodes.

- **Les quatre aptitudes**

- Compréhension à l'audition, compréhension à la lecture et expression écrite : au *moins* trois fois chacune.
- Expression orale : au *moins* une fois entre octobre et décembre et une fois entre février et avril.

Remarques :

- * Si l'examen de Noël ou un bilan de fin de 1^{er} semestre est organisé, il doit porter sur au moins deux aptitudes.
- * Chaque activité d'évaluation doit être précédée d'au moins deux activités d'apprentissage du même type (voir "archivage")

2. A l'examen de juin

- **Les quatre aptitudes.**

Donc, sur l'ensemble de l'année scolaire, la compréhension à l'audition et à la lecture, ainsi que l'expression écrite doivent être évaluées au moins 4 fois ; l'expression orale au moins 3 fois.

III. Les pourcentages de points à attribuer

Aux périodes

- **Connaissance et maîtrise de la langue ("SSFL") :** maximum 40%
- **Aptitudes :**
 - au 1^{er} degré commun et dans l'enseignement de transition : partage égal des points restants
 - dans l'enseignement de qualification : voir ci-dessous*

A l'examen de Noël ou au bilan de fin de 1^{er} semestre (si organisé)

- **Aptitudes :**
 - au 1^{er} degré commun et dans l'enseignement de transition : partage égal des points attribués
 - dans l'enseignement de qualification : voir ci-dessous*

A l'examen de juin

- **La communication orale :**
 - au 1^{er} degré commun et dans l'enseignement de transition : 40%
 - dans l'enseignement de qualification : voir ci-dessous*
- **Les autres aptitudes :**
 - au 1^{er} degré commun et dans l'enseignement de transition : chacune 20%
 - dans l'enseignement de qualification : voir ci-dessous*

* **Notation des aptitudes dans l'enseignement de qualification**

Sur l'ensemble de l'année, le pourcentage des points attribués à chaque aptitude varie de 10% à -40%, en fonction de la spécificité de l'option et du programme.

Tableau récapitulatif

| | Quand ? | Quoi ? | Combien ? |
|--------------------|--|--|--|
| De septembre à mai | Périodes + Noël Bilan 1^{er} semestre | - Au moins 1 x EO par semestre - Au moins 3 x CA, CL et EE. | |
| | Périodes | - SSFL - aptitudes | - maximum 40% - D1 + G + TT: partage égal - TQ + P : voir ci-dessus* |
| | • Noël (si organisé) | - au moins 2 aptitudes | - D1 + G + TT: partage égal - TQ + P : voir ci-dessus* |

| | | | |
|------|------------------------------|---|------------------------------------|
| Juin | Examen de fin d'année | D1 + G + TT | |
| | | - communication orale - autres aptitudes chacune | - 40% - 20% |
| | | TQ+P: | |
| | | - communication orale - autres aptitudes | voir ci-dessus* voir ci-dessus* |

IV. Comment répertorier et archiver les travaux ?

1. Les travaux d'entraînement doivent être identifiables dans les cahiers des élèves.
2. Les travaux ou tâches ayant servi à établir l'évaluation sommative sont archivés. Chaque test ou épreuve portant sur une ou des aptitudes, y compris l'expression orale, mentionne :
 - la date
 - la ou les aptitude(s) testée(s)
 - la ou les tâche(s) demandées)
3. Dans le "cahier de matière vue" du professeur, les deux types de travaux ci-dessus sont répertoriés selon le modèle repris en annexe 1.

V. La communication aux élèves et aux parents

Le professeur consigne dans le bulletin le total des points obtenus dans chaque rubrique qui a été évaluée, en tenant compte de la pondération indiquée en 111 ci-dessus. Il peut s'inspirer de la fiche en annexe 2.

VI. La deuxième session

1. Le bilan

En conformité avec le Décret sur les missions de l'enseignement (1997) et le Règlement des études de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Communauté française (1998), chaque élève doit recevoir en juin des indications écrites claires et détaillées sur les lacunes à compenser et la façon de se préparer à réussir l'épreuve :

- L'aptitude/les aptitudes et/ou les connaissances qui pose(nt) problème
- En quoi elle(s) pose(nt) problème
- A quel(s) problème(s) on tentera de remédier ; ce qu'il faut faire pour y remédier ; les activités (apprentissage remises par le professeur à cet effet
- En quoi consistera l'examen de passage, qui visera à déterminer s'il y a un mieux dans les lacunes auxquelles on a essayé de remédier

2. L'épreuve: son contenu

L'épreuve de 2e session ne porte que sur les rubriques (CA - CL - EO - EE - SSFL) pour lesquelles l'élève a échoué. Selon le type de lacunes, elle peut consister en

- Un examen écrit
- Un examen oral
- Un contrôle du travail préparatoire fait

- Une combinaison de deux ou trois de ces modes d'examen

3. L'épreuve: son organisation

Les tests de CL, EE et SSFL peuvent être administrés par n'importe quel professeur ou éducateur disponible, auquel le professeur a remis les documents et consignes nécessaires. Plusieurs classes peuvent être regroupées, et 2 heures sont prévues.

Les tests de EO, CA, ainsi que l'éventuel contrôle du travail préparatoire, sont assumés par le titulaire du cours. Il peuvent être réalisés, chaque fois que c'est possible, en parallèle avec les tests de CL, EE et SSFL.

Annexe 1

Répertoire des travaux en langues germaniques

Année scolaire : Professeur : Classe de

Période

| Compréhension à l'audition | | | |
|----------------------------|--|-------|---------------------|
| dates | tâches d'entraînement | dates | tâches d'évaluation |
| | | | |
| Compréhension à la lecture | | | |
| dates | tâches d'entraînement | dates | tâches d'évaluation |
| | | | |
| Communication orale | | | |
| dates | tâches d'entraînement | dates | tâches d'évaluation |
| | | | |
| Expression écrite | | | |
| dates | tâches d'entraînement | dates | tâches d'évaluation |
| | | | |
| "SSFL" | | | |
| dates | tâches d'entraînement (sauf simple restitution) | dates | tâches d'évaluation |
| | | | |

Remarque : Tâche = type d'exercice + thème/contenu

Examen / Bilan

| | |
|--|--|
| Compréhension à l'audition tâches d'évaluation | Compréhension à la lecture tâches d'évaluation |
| Communication orale tâches d'évaluation | Expression écrite tâches d'évaluation |

Remarque : Tâche = type d'exercice + thème/contenu